## Avortement, immigration et démographie



Article rédigé par Les 4 Vérités, le 29 août 2018

Source [Les 4 Vérités] Le rejet d'un projet de Loi favorable à la libération de l'avortement en Argentine fait revenir cette délicate question sur l'avant-scène médiatique.

## Deux camps sont face à face :

L'un considère que la loi constitue une avancée sociale majeure qui prend en compte la revendication pour les femmes de disposer librement de leur corps. Il fait observer que la prohibition abortive ne diminue pas le nombre des avortements pratiqués, car il en rejette le plus grand nombre dans la clandestinité hors de toute sécurité médicale sérieuse. Il considère aussi que, dans le début de la gestation, le fœtus n'est qu'un amas de cellule sans personnalité, une sorte de tumeur dont on peut se débarrasser sans état d'âme particulier.
L'autre, au contraire, voit dans le fœtus un être humain en devenir et dans l'avortement un véritable homicide qu'il faut punir comme tel. Il considère que l'acte déclenchant, le rapport sexuel est un acte conscient entre deux partenaires qui savent qu'une maternité peut s'ensuivre et qui fuient devant leurs responsabilités. Il observe que, complémentairement, les outils anticonceptionnels sont disponibles quasi gratuitement pour tous, ce qui devrait, en toute logique, éviter les grossesses indésirées.

Aucun terrain d'entente entre ces deux positions n'est possible.

En France, la loi Veil avait partiellement dépénalisé l'avortement, dans un cadre bien déterminé qui tenait compte des situations de détresse, de viol ou de risque de santé majeur.

Les contraintes ont été progressivement élargies et sont aujourd'hui levées.

Actuellement, toute femme qui désire avorter peut le faire sans avoir à présenter une justification quelconque, car l'avortement est devenu un simple acte de convenance personnelle.

Montons au-dessus de la mêlée pour voir ce qu'on y trouve.

Si on examine le problème avec du recul, pour l'évaluer dans un cadre démographique large, des considérations économiques et sociales apparaissent.

À l'échelle du groupe social que constitue une nation telle que la France, ou bien encore l'Europe par exemple, ce qui se constate est une sévère dénatalité qui n'assure plus le simple renouvellement des générations.

Cette situation contribue fortement au vieillissement de la population, avec des conséquences économiques graves, dont le moindre n'est pas le financement des retraites.

Quant au monde dans son ensemble, cette dénatalité des pays occidentaux s'oppose à l'expansion

démographique des pays dits du Tiers-Monde et crée une déséquilibre Nord-Sud dramatique. Là-bas, on accouche, ici on avorte. Cherchez l'erreur!

Ces enfants dont on se prive en Occident, les dirigeants politiques pensent les trouver en important massivement des populations provenant de l'immigration.

C'est apparemment correct, numériquement parlant, mais l'arrivée desdites populations, probablement inassimilables, pose plus de problèmes qu'elle n'en résout.

Il y a donc conflit entre des intérêts particuliers de femmes et un intérêt général du groupe social dont elles font partie.

Alors que faire?

On ne peut oublier les femmes qui sont réellement en situation de détresse, comme celles qui ont déjà une famille déjà nombreuse qu'elles peinent à élever convenablement à cause de leur santé ou de leurs ressources.

Leur situation doit être prise en considération.

Mais les autres, qu'en dire ?

Les hommes politiques qui ont des responsabilités de gouvernement sont, en principe, garants de l'intérêt général, du bien commun.

Céder à une revendication spécifique d'un groupe social donné, fût-il important, porte un nom : c'est de la démagogie.

Les hommes politiques devraient s'en garder.

Ils pourraient réfléchir à quel-ques éléments parallèles intéressants : l'adoption élargie, la tutelle de la Nation avec l'aide de famille d'accueil.

Est-on sûr que tout a été fait dans ces directions pour que les enfants non désirés bénéficient de la première des Libertés, celle de vivre ? Est-on sûr que la loi Veil était une mauvaise loi et que les élargissements successifs qui lui ont été apportés étaient judicieux ? Mais aussi qu'a-t-on fait de la responsabilité du géniteur qui ne supporte ni la contraception ni la gestation, qui sème sans récolter ? Il est étrangement absent du débat. Il a su partager un moment agréable, il serait juste qu'il en partage les conséquences. Lui aussi aurait bien besoin d'une formation !